

**Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 4 novembre 2016

**11<sup>ème</sup> Commission**  
N° CP-2016-10-11-8

**Service instructeur**

DEAA - service appui administratif et financier

**Service consulté**

**MISSION PROMOTION DU BILINGUISME  
SOUTIEN A LA LECTURE EN ALLEMAND PAR LES ELEVES BILINGUES DANS  
LES COLLEGES PUBLICS ET PRIVES**

Résumé : La politique volontariste du Conseil départemental en faveur du bilinguisme inclut un soutien forfaitaire non renouvelable de 800 € lors de la mise en place de la voie bilingue dans les collèges publics et privés du département, en vue de doter les centres de documentation et d'information (CDI) de matériel pédagogique en langue régionale (alsacien ou allemand).

Pour l'année scolaire 2016-2017, six nouveaux collèges publics proposent un cursus bilingue. Un montant global d'aides de 4 800 €, disponible au budget 2016, est proposé pour le financement de ces actions.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la part de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme qui s'est réunie le 16 septembre 2016.

La politique en faveur de la pratique sociale de la langue régionale comporte un volet de soutien à la lecture en allemand pour les élèves du secondaire en cursus bilingue. Ces participations forfaitaires sont accordées lors de la mise en place de la voie bilingue dans les collèges publics et privés du département.

Une subvention non renouvelable de 800 € est attribuée à chaque collège pour l'acquisition de documents pédagogiques en langue régionale (alsacien ou allemand) pour les centres de documentation et d'information (CDI) lors de l'ouverture du cursus bilingue.

Lors de la séance publique du vendredi 25 juin 2010 et de celle du mercredi 5 décembre 2012, l'Assemblée départementale a décidé que ces aides seront attribuées au vu des listes établies par l'Académie.

Pour l'année scolaire 2016/2017, six nouveaux collèges proposent un cursus bilingue français-allemand.

Au vu de ce qui précède, je vous propose donc :

- d'accorder des subventions de fonctionnement au titre du soutien à la lecture en allemand par les élèves bilingues dans les collèges publics et privés pour un montant total de 4 800 €, soit 800 € à chaque collège public ci-après :
  - Collège de Fortschwihr,
  - Collège Mathias GRUNEWALD à Guebwiller,
  - Collège Jean MOULIN à Rouffach,
  - Collège Henry ULRICH à Habsheim,
  - Collège MOLIERE à Colmar,
  - Collège Jean MACE à Mulhouse.
  
- d'autoriser le versement de ces aides, en une seule fois, à ces collèges.

Ces subventions de fonctionnement seront imputées sur le programme E758, imputation 65-28-65737-2657-311 du budget départemental 2016.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN